



ARRETE DU MAIRE

PRIS LE 25 AOUT 2022

Services techniques

DM / AF

N° 218 / 2022

OBJET : Pose et dépose des illuminations de Noël sur l'ensemble du territoire communal.

Le Maire de Soisy-sous-Montmorency,
Vice-président délégué du Conseil départemental du Val d'Oise,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2122-24, L2212-1, L2213-1 et suivants,

VU le code de la route en vigueur et notamment les articles R411-1 et suivants, R417-10 et R417-12,

VU l'article R610-5 du Code Pénal,

VU les décrets 2001-250 et 2001-251 du 22 mars 2001 modifiant le code de la route,

VU l'arrêté interministériel du 16 mai 2001 portant modification de l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967, relatif à la signalisation des routes et autoroutes,

CONSIDERANT la demande de la société CITEOS 24, rue du Fer à Cheval 95200 Sarcelles, concernant la pose et la dépose des illuminations de Noël, sur l'ensemble du territoire communal, pour le compte de la Mairie de Soisy-sous-Montmorency,

CONSIDERANT qu'il appartient à l'autorité municipale de prendre toutes les mesures nécessaires en vue d'assurer la sécurité, ainsi que de bonnes conditions de circulation et de stationnement.

ARRETE

Article 1 : Du 10 octobre 2022 au 31 janvier 2023, lors de la pose et la dépose des illuminations de Noël, la protection et la circulation des piétons, la signalisation conforme au code de la route et son entretien, nécessaires à la mise en œuvre de ces dispositions, seront effectués à l'avancement des travaux par la société CITEOS, aux abords des chantiers, sous le contrôle des services techniques municipaux.

Article 2 : La directrice générale des services de la ville, la directrice des services techniques de la ville, le commissaire de police de la circonscription de Montmorency- Enghien-les-Bains, le responsable de la police municipale de Soisy-sous-Montmorency, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont un exemplaire sera adressé à la Mairie de Soisy-sous-Montmorency et notifié à la société CITEOS 24, rue du Fer à Cheval 95200 Sarcelles.

Francois ABOUT,

Conseiller municipal,
Délégué aux travaux.



Transmis en Sous-Préfecture de Sarcelles le : -----

Mis en ligne et/ou notifié le : **26 AOUT 2022**

Acte rendu exécutoire en vertu des articles L 2131-1 et L 2131-2 du CGCT. Le **26 AOUT 2022**

La présente décision administrative peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de la date du « rendu exécutoire » mentionnée sur le présent acte.